

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Nus, Eugène \(1816-1894\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (91r, 92v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Nus, 17 février 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/10953>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 février 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Nus, Eugène \(1816-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Lepic, Paris

Description

Résumé

Sur le théâtre et la musique au Familistère. Godin répond à Eugène Nus qui lui a écrit qu'il n'y avait pas de nécessité de régler des droits d'auteur dans le cas de représentations gratuites. Godin affirme qu'il n'y a pas de gratuité réelle dans l'organisation de spectacles, qu'il est un homme à respecter le droit des auteurs et qu'il souhaite pouvoir accueillir des spectateurs extérieurs au Familistère. Aussi, veut-il se mettre en règle, mais sans avoir à entrer en relation avec le représentant à Guise de l'agence des compositeurs, un huissier de Guise ennemi de Godin. Godin a reçu une sommation de l'agence des compositeurs lui interdisant toute représentation. Des soirées ont tout de même lieu.

Notes

- La lettre d'Eugène Nus du 16 février 1869 à laquelle répond Godin est conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) n).
- Lieu de destination : d'après la lettre d'Eugène Nus à Jean-Baptiste André Godin du 16 février 1869 (Cnam FG 17 (2) n).

Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Musique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Théâtre](#)

Personnes citées

- [Boblot \[monsieur\]](#)
- [Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique \(France\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Nus, Eugène (1816-1894)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Littérature
- Pacifisme
- Presse
- Spiritisme

BiographieAuteur dramatique, poète et humoriste né en 1816 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et décédé en 1894 à Cannes (Alpes-Maritime). Il est auteur de plusieurs ouvrages occultistes, rédacteur à *La Démocratie pacifique* et fonde en 1872 le journal *Le bulletin du mouvement social*. Il est un célèbre théoricien du spiritisme. Il réside au 46, rue Lepic à Paris puis, en 1880, au 80, rue Bonaparte, dans la même ville.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 22/08/2024

24

17 Janvier 9

cher Monsieur et Mad

La gratuité est une fiction
que le travailleur ne peut produire
comme peut le faire l'opérateur.
C'est en réalité, rien n'est gratuit:
les représentations données aux
châtelains entraînent des frais que
le riche paie pour ses intérêts, les
habitants du village ne peuvent
se donner des représentations a
moins qu'en se cotisant, ils
eux doivent payer de leur part des frais
donc il y a rente.

je ne suis pas homme
à éluder la droit des auteurs et par
des raisons ^{pour} ne pas désigner le
publicatuer de nos représentations
mais aussi pour ne pas lui faire
la gravure de paix pour lui
donc je dois me mettre en règle
l'agence des compositeurs à Paris
pour représentants un châtelain qui
est l'instrument de mes ennemis je
peux donc pas dire une certitude
tout rapport avec lui et paupière
avec bon du plaisir l'opérateur

amicale que vous me faites
d'arrêter les conditions de nos
spectacles avec qui de droit.

Dijo son a du imprimer
les agents supérieurs de la société
des compositions, faire une sommation
et défendre sur papier simple de
continuer toute représentation ou
discours, je vous envoie du reste
une pièce qui coûte 5 francs à
la société, quand a la place
elle voulait que j'aille une autre que
je n'ai pas pu faire, le point sur l'agent
l'agent de la société de la Société
est la structure est qu'il pretend
assister à nos discours, et même
y avoir trois places, et a que
je ne lui envoie que quand
une me plaît.

Les jours tout de même nonobstant
la défense mais je préférerais une
situation plus libre dans laquelle
je pourrais plus à montrer de mon
droit

nous pouvons faire comédie une fois par mois et l'on chante quelques chansons mélées pendant les entractes mais cela ne tient de régularité vous le comprenez, je ne fais même pas